

## COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

Le mardi 19 décembre 2023 à 9H45, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durançe régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.  
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
104	35+18	53
Quorum		52
Total des voix (P +R)		77
Majorité absolue		39

### ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Vincent ALLEVAR, délégué de la communauté d'Agglomération Durançe Luberon Verdon Agglomération
Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
	Jean-Marc BALDI, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Ms	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durançe Luberon Verdon Agglomération
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Ms	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
M.	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Samantha KHALIZOFF, déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon,
Ms	Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Ms	Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 5 voix :

Mme | Elisabeth JACQUES

Mme Noëlle TRINQUIER  
M. Christian MOUNIER

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

Ms Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
Denis HUET, délégué de Manosque, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
Mme Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
M. Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

M. Jean-François LOVISOLO, par Noëlle TRINQUIER

1 représentant du Conseil Départemental des Hautes Alpes disposant de 5 voix :

M Christian HUBAUD par Elisabeth JACQUES

12 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M. Jean-Michel ARNAUD, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Marie-Christine LAZARO  
Mme Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT  
M. Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Gérard JUSTINESY  
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER  
Ms Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Louis -Pierre FABRE  
René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Roland CARLIER  
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX  
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Romain BUCHAUT  
François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par Claude CHEILAN  
Mme Alain ROUX, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Jean-Louis ROBERT  
Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par André ROUSSET  
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération à Philippe GINOUX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M. Jean-Pierre SEISSON délégué de la Commune de Châteaurenard par Marie-Laurence ANZALONE  
Mme Sylvie BELMONTE, déléguée de Ganagobie par Vincent DAVAL  
Ms Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND  
Rémy ODDOU, délégué de Lettret par Jean-Marc LUNEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Ms Pascal BREBION, commune de la Roque d'Anthéron  
Roland GIRAUD, commune de Villeneuve  
Olivier GUIROU, délégué suppléant de la Métropole Aix Marseille Provence  
Christian PAPUT, délégué suppléant de la commune de Tallard  
Mmes Véronique BOUTEILLE, SMAVD  
Ms Frédérique COUTAZ, SMAVD  
Christian DODDOLI, SMAVD  
Julien GOBERT, SMAVD  
Bertrand JACOPIN, SMAVD  
Philippe PICON, SMAVD

Délibération n° 2023-60  
Formation Générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

### *Adoption d'une nouvelle fiche de la grille de redevance domaniale*

Le SMAVD est concessionnaire de la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Basse Durance et gestionnaire du domaine privé de l'Etat (DPE) sur les départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse. Il a notamment pour mission d'assurer une surveillance du domaine, de protéger son patrimoine naturel, de permettre le développement d'activités économiques, de tourisme, de loisirs et agricoles. La nécessité de valoriser le domaine public et privé en générant des ressources financières s'est imposée depuis plusieurs années car ces domaines valorisables ont des besoins propres de surveillance, d'entretien, de protection et de financement. L'article L2121-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) stipule que toute occupation domaniale donne lieu au paiement d'une redevance. Celle-ci peut représenter un axe de diversification des ressources financières du SMAVD.

Le montant de la redevance n'est pas fixé arbitrairement. Conformément à l'article L2125-3 du même code, celui-ci est fixé d'après la valeur locative d'une propriété privée comparable mais aussi d'après les avantages de toutes natures procurées au titulaire de l'autorisation. Il est donc de la responsabilité du SMAVD de valoriser de manière juste et équitable le domaine foncier au regard des bénéfices que les différents occupants en retirent.

Depuis 2021, le SMAVD dispose depuis d'une grille tarifaire validée et donc effective. L'élaboration de la grille de redevance a été guidée par la volonté d'être soutenable pour les occupants tout en respectant les critères imposés par le code général de la propriété des personnes publiques.

Cela a permis au SMAVD de percevoir des recettes supplémentaires et d'optimiser les emprises d'occupation en limitant les impacts de leurs activités sur le milieu durancien.

Lors de la régularisation de certaines occupations, il est apparu nécessaire de détailler certaines catégories d'occupations notamment celles relatives aux infrastructures.

Il est ainsi proposé de mettre en place une fiche spécifique pour les infrastructures de protection de type seuil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fiche 6 : Infrastructure (seuils)

Cette fiche porte sur la tarification spécifique des ouvrages constituant des seuils au niveau de la Durance.  
L'occupation d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie à tous gratuitement fait partie des cas d'exonération de redevance traités dans la fiche 15.

La redevance pour l'occupation des infrastructures à vocation économique est la suivante :

$$R = I \times Sp$$

**I : Indice d'occupation = 8,3 €/m<sup>2</sup>/an**

**Sp : Superficie en m<sup>2</sup>**

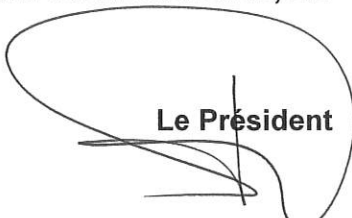
*Révision à périodicité annuelle par l'indice du coût de la construction du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1*

*Rappel indice 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 : 1765*

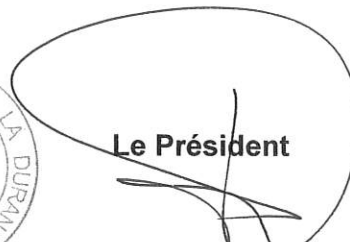
**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- APPROUVE l'ajout d'une tarification spécifique des infrastructures de protection de type seuil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 telle que définie ci-dessus applicable aux occupations du Domaine Public Fluvial de Basse Durance concédé au SMAVD, aux parcelles du Domaine Privé de l'Etat attenantes aux parcelles du Domaine Public Fluvial sur les départements de Vaucluse et des Bouches du Rhône sous gestion du SMAVD,
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre cette tarification selon les modalités prévues par le Décret de concession et les conventions de gestion des parcelles du Domaine Privé de l'Etat,
- AUTORISE le Président à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre.

**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE - 5 JAN. 2024**

  
**Le Président**  
**Yves WIGT**



  
**Le Président**  
**Yves WIGT**